



MEMBRE CORPORATIF Saison 2020

CATÉGORIE DE MEMBRES

Le forfait 50 droits de jeu avec voitures¹
COTISATION ANNUELLE

4 200 \$

AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au CLUB PRO	177 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Champ d'exercice – utilisation illimitée ²	83 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un casier au vestiaire	62 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un grand casier au vestiaire (en option)	+42 \$	
Un droit à Golf Québec inclus – 37 \$		<input checked="" type="checkbox"/>
Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées : charge minimale (avant service et taxes) ³	1 000 \$	<input checked="" type="checkbox"/>

TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES

1. Ce forfait s'applique à toute personne morale qui se porte acquéreur d'un forfait de 50 droits de jeu en désignant deux personnes physiques comme responsables. Seule l'une des personnes responsables est autorisée à prendre les départs, mais les droits de jeu sont transférables à des invité(e)s.
2. Champ d'exercice (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu) : une contribution de 83\$, pour utilisation illimitée du champ d'exercice, s'ajoute à la cotisation annuelle.
3. Charge minimale : une charge minimale de 1000\$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.

Notes

- **Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque de 50 droits de jeu attribués.**
- À partir du 1^{er} mai, aucun remplacement des personnes responsables désignées n'est accepté pour l'année en cours.
- L'une des personnes responsables du forfait pourra acheter des droits de jeu additionnels au prix de 75 \$ l'unité, plus taxes, qui devront être acquis par bloc de 5 droits de jeu. Ces droits de jeu incluent l'utilisation d'une voiturette. Ces droits de jeu sont disponibles à la Boutique du Club.



- Les 2 personnes physiques responsables ont droit à des réservations de départ en tout temps. Quant aux invités, ils ont accès au parcours du lundi au vendredi en tout temps mais après 13:00 les samedis, dimanches et jours fériés.¹
- Du lundi au jeudi, après 15h, les membres corporatifs peuvent utiliser un demi droit de jeu et, après 17h30, ils ont libre accès au parcours.
- Des frais de 100\$ sont payables au Club pour l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et aux clubs affiliés.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, la démission prend effet **au plus tard le 1^{er} février suivant la date où tel avis a été donné**. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- Dès le 21 août 2019, cette catégorie est accessible à tout nouveau membre pour la saison 2020 et qui y adhère en 2019 en versant un dépôt de 1000\$ non-remboursable.

Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1^{er} mai 2020. Alternativement, ils peuvent être réglés en 4 versements égaux aux dates suivantes : 1er mars 2020, 1er avril 2020, 1er mai 2020 et 1er juin 2020.
- Un intérêt de **1,5%** par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau membre pleins privilèges a droit à un crédit de 500\$.
- Le membre qui parraine un nouveau membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 300\$.
- Le membre qui parraine un nouveau membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 50\$.

¹ Précision du 3 septembre 2019.